



télécommande portail sécurisé

Par **bretxa**, le **08/10/2008** à **16:00**

Bonjour,

locataire depuis moins de 15 jours dans une résidence sécurisée, la télécommande ne fonctionne plus (la pile a été changée).

Je m'adresse à l'agence immobilière qui me renvoie au syndic. Celui-ci me demande d'aller faire réparer le bip à presque une heure de route de chez moi.

Est-ce normal ?

Qui devrait être mon interlocuteur : agence immobilière ou syndic ?

Devrait-il y avoir à ma disposition un moyen manuel pour ouvrir le portail en cas de non fonctionnement de celui-ci ou de la télécommande ?

Merci pour votre réponse